

Délibération portant approbation du projet étudiant financé par le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- Vu l'arrêté ministériel fixant annuellement les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement et notamment son article consacré à la part du droit de scolarité réservée au financement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes ;
- Vu la circulaire ministérielle 110201 1-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 27 juin 2017 portant création et montant alloué au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes à compter de la rentrée universitaire 2017-2018 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 12 mars 2018 portant composition de la commission chargée du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes ;
- Vu la commission FSDIE du 21 novembre 2019 qui a fixé les critères d'admission des projets ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 22 avril 2020 approuvant la proposition de réorientation de fonds de la CVEC et du FSDIE du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu la commission FSDIE qui s'est tenue le 26 novembre 2020 et qui a émis un avis favorable au dossier présenté.
- Sur proposition de la directrice de l'Enssib et de la directrice des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2020 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le projet étudiant financé par le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), annexé à la présente délibération.**

Membres en exercice : 24

Quorum de présence : 12

Votes exprimés : 22

Dont :

Pour : 22

Contre :

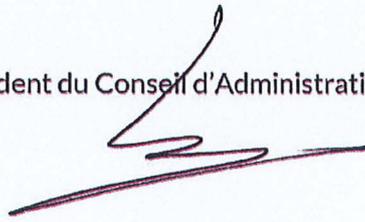
Abstentions :

...

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 14 décembre 2020

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Projet étudiant financé par le FSDIE
(fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Vu le code de l'éducation ,

Vu le décret 11⁰92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment les articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté ministériel fixant annuellement les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement et notamment son article consacré à la part du droit de scolarité réservée au financement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Vu la circulaire ministérielle 11⁰201 1-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 27 juin 2017 portant création et montant alloué au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes à compter de la rentrée universitaire 2017-2018

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 12 mars 2018 portant composition de la commission chargée du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Vu la commission FSDIE du 21 novembre 2019 qui a fixé les critères d'admission des projets

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Enssib du 22 avril 2020 approuvant la proposition de réorientation de fonds de la CVEC et du FSDIE du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu la commission FSDIE qui s'est tenue le 26 novembre 2020 et qui a émis un avis favorable au dossier présenté

Rappel réglementaire : « La commission FSDIE examine les dossiers déposés et formule un avis sur la base des critères de sélection qu'elle a arrêtés. Elle transmet les dossiers retenus au conseil d'administration de l'établissement qui prend la décision définitive d'attribution des crédits. S'agissant du versement de la subvention, il est conseillé de verser au moins une partie des crédits dès l'avis du conseil d'administration afin de permettre aux bénéficiaires de financer le lancement de leur projet dans de bonnes conditions.

Dès lors qu'une subvention du FSDIE a été accordée, un bilan moral et financier, accompagné le cas échéant de pièces justificatives, doit être établi par l'association bénéficiaire dans un délai maximum de six mois suivant la réalisation du projet. » (Circulaire ministérielle 11⁰2011-1021 du 3 novembre 2011)

Budget : le FSDIE est alimenté par la CVEC (30% du fond CVEC). Il comprend la part sociale (30%) et la part projet (70%). Un courrier de la ministre du MESRI en date du 30 mars 2020 a permis de changer cette affectation pour prendre en compte l'urgence sanitaire et sociale induite par la pandémie de covid-19. 4000 euros de la part projet ont alors été attribués à la part sociale par décision du CA du 22 avril 2020.

Le budget consacré à la part projet est donc de 2462.05 euros pour cette année 2020.

	FSDIE (30%)	
Montant 2020	2 049,54 €	
Reliquat 2019	4 896,25 €	
Total	6 945,78 €	
Parts	Sociale (30%)	Projet (70%)
A dépenser	2 083,73 €	4 862,05 €
Délibération 2020-04-22-3 du CA	4 000,00 €	-2 400,00 €
A dépenser	6 083,73 €	2 462,05 €
Dépensé	2 800,00 €	0,00 €
Reliquat 2020	5 745,78 €	

La commission FSDIE réunie le 21 novembre 2019 a fixé les critères d'admission des projets suivants :

Critères de recevabilité et d'évaluation des dossiers

Critères de recevabilité du dossier :

- Le porteur de projet doit être un étudiant inscrit à l'Enssib pour l'année universitaire lors du dépôt du dossier
- Le dossier doit être complet et respecter le délai de dépôt
- La demande de financement FSDIE ne doit pas représenter 100% du budget total
- Le projet ne doit pas être à caractère politique, syndical ou religieux
- Le projet ne doit pas porter sur l'organisation de soirées, galas, week-ends d'intégration et week-ends de loisirs
- Le projet ne doit pas entrer dans le cadre de la formation (initiale et continue) et les compléments de formations
- Le projet ne doit pas entrer dans le fonctionnement courant du BDE.

Critères d'évaluation des dossiers :

- Impact environnemental du projet (Développement Durable)
- Aspect philanthropique du projet
- Le nombre d'étudiants inscrits à l'Enssib ou extérieurs, touchés par le projet
- Aspect formateur : ce que le projet apporte aux porteurs de projet

- La qualité et la pertinence du projet
- Un budget prévisionnel détaillé et réaliste
- La notoriété :
 - le rayonnement de l'Enssib à l'extérieur.
 - la promotion de l'évènement

Pour l'année 2020, l'appel à projet a été lancé en décembre 2019 avec une large communication (mail, affiches, flyers, réunion) à destination des étudiants. Plusieurs relances ont été faites. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 17 avril 2020. Au final, deux dossiers ont été déposés, mais un seul a pu être confirmé (le second concernait un évènement annulé du fait de la crise sanitaire). De même, du fait du contexte sanitaire, la commission FSDIE prévue en mai 2020 n'a pas pu se réunir avec l'ensemble des membres, le projet maintenu a donc été présenté à la commission lors de sa réunion du 26 novembre 2020. La commission FSDIE a émis un avis favorable.

1. Identification et descriptif du projet

Titre du projet :

Biblio'TRUC : la bibliothèque de l'association Théâtre et Recherches à l'Université de Chambéry

Présentation du projet

- L'association : Créée en 1992 par Eric-Emmanuel Schmitt, l'association Théâtre et Recherches à l'Université de Chambéry (abrégié TRUC) est une association étudiante promouvant la pratique théâtrale sous toute ses formes au sein des différents campus de l'université Savoie-Mont-Blanc.
- Les objectifs du projet : Création d'une bibliothèque associative en complément des collections des bibliothèques universitaires ayant trois objectifs :
 1. Création d'un fond de ressources techniques sur le théâtre et l'expression orale pour venir en appui aux intervenants des ateliers, aux membres de l'association et à l'ensemble des étudiants intéressés par ces sujets
 2. Acquisition d'une sélection de pièces de théâtre de référence, en complément des collections des bibliothèques universitaires (en évitant les doublons)
 3. Préservation de la mémoire de l'association, en acquérant les textes des pièces jouées par l'association.

Ce projet est réalisé en accord et en partenariat avec la bibliothèque universitaire du campus de Jacob-Bellecombette.

2. Le porteur du projet

- Responsable de l'opération :

Nom : DUCHIER

Prénom : Guillaume

E-mail : guillaume.duchier@enssib.fr

3. Intérêts du projet

- Pour les étudiants :

Ecriture d'un rapport détaillé sur l'expérience, afin de fournir un exemple pour de futurs projets étudiants.

- Pour l'Enssib :

Une meilleure visibilité auprès des étudiants de l'USMB (des visuels venant rappeler le soutien accordé par l'école), possibilité de communication pour les médias de l'USMB et de l'Enssib autour du projet, mobilisation des réseaux sociaux de l'association (Facebook, Instagram...)

- Au regard de l'impact environnemental :

Ø

- Nombre d'étudiants s'investissant dans le projet :

1 étudiant de l'Enssib (Guillaume Duchier), le CA du TRUC, tout adhérent ou bénévole de l'association intéressé par le projet et souhaitant aider.

- Nombre de personnes (étudiantes ou non) impactées par le projet (public, bénéficiaire, etc.) :

Ensemble des étudiants et personnels de l'USMB. Possibilité étudiée d'ouvrir plus largement l'accès à la bibliothèque à d'autres personnes.

4. Demande financière

- Montant demandé :

350,00€ fléchés sur deux objectifs :

1. Aide à l'acquisition d'un meuble pour accueillir les collections de la nouvelle bibliothèque
2. Aide à l'acquisition d'une partie des collections.

- Cofinancement :

- FSDIE de l'Université Savoie-Mont-Blanc : 350,00€ destinés à l'acquisition d'ouvrages et de matériel pour équiper les documents
- Fonds propres de l'association : 300,00€ destinés à l'acquisition des ouvrages

La poursuite du projet sera financée par les fonds propres de l'association qui pourra abonder la bibliothèque avec de nouvelles acquisition en fonction des reliquats de ses budgets chaque année.

Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 14 décembre 2020.